



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 41969

Texte de la question

M. Franck Reynier alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de la filière vitivinicole française. Elle représente 500 000 hommes et femmes fiers d'une tradition bimillénaire et d'un savoir-faire unique au monde. En effet, des mesures seraient envisagées, notamment l'interdiction de parler du vin sur internet, l'interdiction de parler positivement du vin dans les médias, la mise en place d'une taxation du vin au nom de la santé publique et d'une radicalisation du message sanitaire, et enfin un durcissement des mentions sanitaires sur les étiquettes. La distinction entre consommation mesurée et consommation excessive disparaît, renvoyant ainsi une image très négative aux millions de consommateurs de vins français, désormais jugé nocifs dès le premier verre et assimilés *de facto* à une drogue. Ces mesures trouveraient leur source dans les deux plans annoncés par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie). Certaines de ces mesures constitueraient une atteinte à la liberté d'expression, notamment sur les réseaux sociaux où des millions d'internautes seraient privés de commentaires et les exportateurs de vin français n'ont plus les moyens de se faire connaître et d'échanger avec leurs consommateurs. Il est important de rappeler que la France est le 1er producteur mondial de vin et que l'activité viticole constitue la 2e activité exportatrice de notre pays. Le vin fait aussi partie de la culture française qui doit se transmettre et se partager. Ces mesures n'auront pas d'impact sur le problème de l'alcoolisme mais détruiront la filière vitivinicole. Cette filière, dans la Drôme et la vallée du Rhône, est un élément structurant de l'identité de nos territoires et fait vivre de très nombreuses familles. C'est pourquoi les professionnels demandent l'abandon des mesures envisagées contre le vin. Il lui demande la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est engagé dans une politique de lutte contre l'alcoolisme dont il n'est pas possible de nier les méfaits sur la santé ni les dangers de sa consommation non maîtrisée. Les préconisations des différents rapports en la matière, relatives à des modifications de la législation appliquée au vin, sont évaluées avec attention. De plus, le Gouvernement mesure parfaitement l'importance de la filière vitivinicole pour la compétitivité de notre économie et le rayonnement de la France à l'étranger. Il est également profondément attaché à la défense des terroirs, la préservation des paysages et le développement des territoires ruraux, dont cette profession est une des composantes majeures. C'est donc au regard de cette double préoccupation que les questions relatives à la lutte contre l'alcoolisme sont traitées dans le plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017, adopté le 19 septembre dernier et que les dispositions inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 ont été préparées. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est opposé à l'augmentation de la fiscalité sur le vin. Cette proposition du rapport du professeur Reynaud n'a pas été retenue dans le plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41969

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11729

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12025